

# Conseil Municipal

## LES MOUSSIÈRES

### Procès-verbal Séance du 24 février 2025

Le Conseil Municipal de la commune LES MOUSSIÈRES s'est réuni, en session ordinaire, à 20h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian ROCHET, Maire.

<b><u>Présents :</u></b>	Gaétan DUSSOUILLEZ – Thomas GRENARD - Raphaël GROSSIORD – Sandra GROSTABUSSIAT - Sylvie GROSTABUSSIAT – Florent MILLET - Christian ROCHET – Jean-Michel TERRIER (arrivé à 20h05 avant vote point 1)
<b><u>Excusé :</u></b>	Joris MALLAMACI (pouvoir à Thomas GRENARD)
<b><u>Secrétaire</u></b>	Florent MILLET

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- APPROBATION PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025
- AVENANT CONVENTION ADS, CONTROLE URBANISME, AFFICHAGE EXTERIEUR...
- APPROBATION PROJET ET ADOPTION PLAN DE FINANCEMENT « 4 SAISONS »
- RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE
- DEMANDE DE MADAME MEGHANE PERRIER
- ASSAINISSEMENT : ZONAGE
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### **2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Est nommé Florent MILLET comme secrétaire de séance.

#### **3. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2025**

Le procès-verbal du 20 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

#### **4. Avenant convention ADS, contrôle urbanisme, affichage extérieur...**

Suite au bureau communautaire du 22/01/2025 et à l'assemblée des maires du 05/02/2025, M. le Maire fait part des modifications et conventions à délibérer :

- Service mutualisé pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol et à l'affichage extérieur (publicité)
- Mise à disposition d'agents de la Communauté de Communes dans le cadre de la police de l'urbanisme
- Mise en œuvre du contrôle des autorisations d'urbanisme et de l'instruction des demandes relatives à l'affichage extérieur et à la publicité : proposition d'avenant à la convention de mutualisation du service d'urbanisme communautaire

Considérant la nécessité de la mise en œuvre du contrôle des autorisations d'urbanisme afin d'assurer la conformité des constructions et aménagements réalisés sur son territoire ;

Considérant que le contrôle de la conformité des travaux est essentiel pour la préservation de l'environnement, la sécurité publique, ainsi que pour la cohérence du développement urbain et la qualité de vie des habitants ;

Considérant la mise en place d'une procédure de contrôle des autorisations d'urbanisme par le service urbanisme communautaire ;

Considérant que les agents affectés aux missions de police de l'urbanisme doivent être mis à disposition des communes afin d'établir un lien hiérarchique avec le maire en vue de leur commissionnement et de leur assermentation ;

Considérant que les maires exercent le pouvoir de police de la publicité à compter du 1er janvier 2024 et leur demande de s'appuyer sur le service urbanisme en place pour les épauler dans l'instruction de ces dossiers,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un avenant à la convention initiale afin d'intégrer les modalités d'exercice et d'organisation de l'instruction des demandes relatives à l'affichage extérieur et la publicité ;

*Arrivé de Monsieur Jean-Michel TERRIER à 20h05*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention de mutualisation du service d'urbanisme proposé,
- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition d'agents dans le cadre de la police de l'urbanisme,
- **VALIDE** les modalités financières exposées en matière d'affichage extérieur et de publicité ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

### **5. Approbation projet et adoption plan de financement « 4 saisons »**

M. le Maire rappelle que la Commune a été retenue et bénéficie du programme d'ingénierie d'Etat Villages d'Avenir.

La commune des Moussières étant située sur le parcours de la GTJ et de nombreux chemin de randonnées et possédant un taux non négligeable de lits d'hébergement (plus de 400) dont un centre de vacances (230 lits), le restant (200 lits privés environ) se composant de gîtes, de colonies et de chambres d'hôtes. Le site de La Laurende, possède un grand parking, accueille les nombreux groupes avec autocars, famille lors de piqueniques etc.....

La commune, afin de pouvoir accueillir décemment ces vacanciers, envisage la création d'un lieu d'accueil et de convivialité pour les randonneurs itinérants empruntant la GTJ/ENJ (pédestre, raquettes, vélo, cheval etc...) et des familles et personnes à mobilité réduite venant passer la journée sur ce site et emprunté les différents sentiers de randonnées de pays.

Pour ce faire, la Commune prévoit :

- Un abri ouvert (soubassement sera fermé sur une hauteur de 1m, avec des tables pouvant accueillir toute personne ou groupe voulant se réfugier lors d'orage, forte chaleur ou autre problème ou simplement pour piqueniquer à l'abri) ;
- Des toilettes sèches PMR ;
- Une aire de bivouac avec 1 plateforme supportant deux cabanes triangles modèle GTJ (2 et 4 personnes) et 1 plateforme nivelée mais laissée en herbe ;
- Un point d'eau potable

Ces installations seront avec le minimum de béton possible : les toilettes seront sans béton, l'abri et les plateformes auront juste des dés de béton pour fixer les poteaux.

Les bois seraient tirés de la parcelle communale à cent mètres du projet, si le volume s'avérait insuffisant il serait complété par du bois local.

Nous prévoyons aussi l'installation de jeux pour enfants : aménager un lieu d'animation style parcours santé/sportif ou autres dans le but d'impacter le moins possible l'environnement et de respecter le choix de la commune pour un tourisme familial.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2024 qui **AUTORISE** le Parc Naturel Régional du Haut-Jura à déposer une subvention FEADER pour la réalisation du projet 4 saisons.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avant-projet « 4 saisons »

**DECIDE** de poursuivre ledit projet.

**SOLLICITE** une subvention auprès de LEADER via le Parc Naturel du Haut-Jura représentant 80% du coût du projet soit un montant de 98 202.58€HT,

**ADOpte** le plan de financement suivant :

<b>Abri</b>			
	Nom entreprise	Devis € HT	Devis € TTC
Maçonnerie	SAS GROSTABUSSIAT Roger	4 673.70	5608.44
Charpente	Nicolet Charpente	28 834.97 €	34601.96
	<b>TOTAL</b>	<b>33508.67</b>	<b>40210.4</b>
<b>Toilettes sèches</b>			
	Nom entreprise	Devis € HT	Devis € TTC
Toilettes sèches	Sanisphère	25697	30836.4
Terrassement	SAS GROSTABUSSIAT Roger	1245	1494
	<b>TOTAL</b>	<b>26942</b>	<b>32330.4</b>
<b>Cabane et aire de bivouac</b>			
	Nom entreprise	Devis € HT	Devis € TTC
Cabane	Nicolet Charpente	47 426.78	56 912.14
Terrassement	SAS GROSTABUSSIAT Roger	7016.25	8419.5
	<b>TOTAL</b>	<b>54 443.032</b>	<b>65 331.64</b>
<b>Parcours d'équilibre</b>			
	Nom entreprise	Devis € HT	Devis € TTC
	HUSSON	15 611.34	18733.61
	<b>TOTAL</b>	<b>15 611.34</b>	<b>18733.61</b>
<b>Divers</b>			
		Devis € HT	Devis € TTC
Mobilier	Jurabotec	5054	6064.8
Coupes de bois	La Scie Coupe	2430	2916
Transport de bois	Dominique MILLET	224	268.8
Plomberie	Romain PERRIER	355	390.5
Architecte	Atelier Séquanie	2070	3160.11
Panneau La Halte	Stéphane FLUTET	360	396
Panneau	Blanc Publicité	347	416.4
	<b>TOTAL</b>	<b>10840</b>	<b>13612.61</b>
	<b>TOTAL dépenses</b>	<b>141 261.04</b>	
	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>Subvention LEADER 80%</b>	<b>113 008.83</b>
	<b>Autofinancement Commune 20%</b>		<b>28 252.21€ HT</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire informe que le 24 mars, il présentera l'opportunité du projet pour l'obtention d'une subvention au titre de LEADER.

➤ **Choix des entreprises :**

➤ VU la consultation lancée auprès des entreprises ci-dessous et leurs offres en retour :

Abri			
	Nom entreprise	Devis € HT	Devis € TTC
Maçonnerie	SAS GROSTABUSSIAT Roger	4 673.70	5608.44
	BARONI	NON REPONDU	
Charpente	BASILE TP	NON REPONDU	34601.96
	Nicolet Charpente	28 834.97	
	Nicolet Toiture	27 925.00€	
Toilettes sèches			
	Nom entreprise	Devis € HT	Devis € TTC
Toilettes sèches	Sanisphère	25 697.00	30836.4
	Kaab	21 150.00	
	Icag	19 400.00	25 080.00
	Kazuba	15 310.00	18 372.00
Terrassement	SAS GROSTABUSSIAT Roger	1 245.00	1 494.00
Cabane et aire de bivouac			
	Nom entreprise	Devis € HT	Devis € TTC
Cabane	Nicolet Charpente	47 426.78	56 912.14
	Nicolet Toiture	27 925.00	33 510.00
Terrassement	SAS GROSTABUSSIAT Roger	7016.25	8419.5
Parcours d'équilibre			
	Nom entreprise	Devis € HT	Devis € TTC
	HUSSON	15 611.34	18733.61
	AMC Diffusion	14 815.34	17 778.41
		17 090.14	20 508.17
		12 056.44	14 467.73
	SATD	NON REPONDU	
Divers		Devis € HT	Devis € TTC
Mobilier	Jurabotec	5 054.00	6064.80
	Nicolet Charpente	4 970.00	5 964.00
Coupes de bois	La Scie Coupe	2 430.00	2 916.00
Transport de bois	Dominique MILLET	224.00	268.80
Plomberie	Romain PERRIER	355.00	390.50
Architecte	Atelier Séquanie	2 070.00	3 160.11
Panneau La Halte	Stéphane FLUTET	360.00	396.00
Panneau	Blanc Publicité	347.00	416.40

M. le Maire explique la différence pour les toilettes sèches : seule l'entreprise Sanisphère a répondu à la demande de toilettes fixes avec local technique, sans entretien. Pour les 3 autres propositions, il faut donc rajouter le prix du terrassement, raccordement à l'eau et nettoyage quotidien (la commune n'ayant pas d'agent technique il faudrait embaucher un agent).

M. le Maire explique la différence de devis entre Nicolet Charpente et Nicolet Toiture pour la création de la cabane, il manque la partie plancher pour Nicolet Toiture.

M. le Maire explique la différence concernant le parcours d'équilibre, l'entreprise AMC Diffusion n'a pas prévue l'engazonnement de la zone.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**RETIENT** les entreprises suivantes :

Abri			
	Nom entreprise	Devis € HT	Devis € TTC
Maçonnerie Charpente	SAS GROSTABUSSIAT Roger	4 673.70	5 608.44
	Nicolet Charpente	28 834.97	34 601.96
	<b>TOTAL</b>	<b>33 508.67</b>	<b>40 210.4</b>
Toilettes sèches			
	Nom entreprise	Devis € HT	Devis € TTC
Toilettes sèches	Sanisphère	25 697.00	30 836.40
Terrassement	SAS GROSTABUSSIAT Roger	1 245.00	1 494.00
	<b>TOTAL</b>	<b>26 942.00</b>	<b>32 330.40</b>
Cabane et aire de bivouac			
	Nom entreprise	Devis € HT	Devis € TTC
Cabane	Nicolet Charpente	47 426.78	56 912.14
Terrassement	SAS GROSTABUSSIAT Roger	7 016.25	8419.5
	<b>TOTAL</b>	<b>54 443.03</b>	<b>65 331.64</b>
Parcours d'équilibre			
	Nom entreprise	Devis € HT	Devis € TTC
	HUSSON	15 611.34	18733.61
	<b>TOTAL</b>	<b>15 611.34</b>	<b>18 733.61</b>
Divers		Devis € HT	Devis € TTC
Mobilier	Nicolet Charpente	4 970.00	5 964.00
Coupes de bois	La Scie Coupe	2 430.00	2 916.00
Transport de bois	Dominique MILLET	224.00	268.80
Plomberie	Romain PERRIER	355.00	390.50
Architecte	Atelier Séquanie	2 070.00	3160.11
Panneau La Halte	Stéphane FLUTET	360.00	396.00
Panneau	Blanc Publicité	347.00	416.40
	<b>TOTAL</b>	<b>10 756.00</b>	<b>12 907.20</b>
	<b>TOTAL dépenses</b>	<b>141 261.04</b>	

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **6. Renouvellement ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a contracté 1 ligne de trésorerie en 2024 : à la Caisse d'Épargne, pour un montant de 190 000€.

Il propose de la reconduire et rappelle que si elle n'est pas utilisée, aucun frais ne sera prélevé.

Il y a lieu de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne Bourgogne – Franche Comté :

- Crédit d'un montant de 120 000 €
- Taux : €STR + 1.50
- Date du remboursement : 31/03/2026

→ **A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve ce renouvellement de ligne**

*de trésorerie aux conditions mentionnées.*

### **7. Demande de Madame Méghane PERRIER**

Monsieur le Maire fait part du mail reçu de Méghane PERRIER le 30 janvier 2025 informant que cela faisait 3 jeudis qu'elle n'avait pas de courant,

M. Thomas GRECARD est allé contrôler et la borne fonctionnait normalement,

Entendu l'exposé de M. le Maire informant que l'utilisation de la borne est sur la journée complète les 13 février, 20 février, 27 février et 6 mars sans supplément,

Vu la demande de Madame Méghane PERRIER, propriétaire du food truck « Haut Mets Ghane » de ne pas payer 3\*15 euros pour la non utilisation de la borne électrique,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**REFUSE** la demande de Madame Méghane PERRIER d'un geste financier,

**DECIDE** de facturer le mois de janvier suite la délibération du conseil municipal du 8 juin 2020 soit 20€,

### **8. Assainissement : zonage**

Monsieur le Maire fait part qu'il a demandé une modification du zonage d'assainissement à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, pour les parcelles appartenant à Michel GROSTABUSSIAT (rue de Saint-Claude), anciennement Claude DURAFFOURG (route de Laurende) pour raisons technico-économiques.

### **9. Questions et informations diverses**

- Monsieur le Maire informe du mail reçu du Groupe Tétras Jura le 11 février 2025 informant que l'association jurassienne œuvrant, entre autres pour la sensibilisation à la biodiversité des forêts d'altitude, a créé une exposition intitulée « Les forêts d'altitude, des forêts de liens » et qu'elle sillonnera le Haut-Jura dès cette année en roulotte, tractée par 2 chevaux comtois. L'exposition est gratuite et accessible, elle ira à la rencontre des petits et grands, locaux ou de passage. Lors de leur itinérance, le groupe souhaite s'arrêter aux Moussières du 4 au 9 juin. Le vendredi, elle serait ouverte aux élèves de l'école et le week-end, serait ensuite visitable par le grand public. Le Conseil Municipal, est favorable à l'arrêt aux Moussières.

- Monsieur le Maire fait part de la carte de remerciement reçue de Lise et Anthony

#### **➤ Elections législatives :**

Suite à la décision n° 2024-6341 AN du 13 février 2025 du Conseil constitutionnel d'annulation des opérations électorales qui se sont déroulées dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Jura les 30 juin et 7 juillet 2024, un siège de député est vacant. Aux termes de l'article LO 178 du code électoral, en cas d'annulation des opérations électorales, il est procédé à des élections partielles dans un délai de trois mois. Le décret n° 2025-130 du 14 février 2025 convoque donc les électeurs de cette circonscription le **dimanche 30 mars 2025** en vue de pourvoir ce siège. Le second tour de scrutin aura lieu le **dimanche 6 avril 2025** s'il y a lieu d'y procéder.

Les panneaux électoraux devront être mis en place pour le 17 mars.

#### **➤ Vitesse excessive :**

M. le Maire fait part du courrier reçu portant réclamation suite à la vitesse excessive dans le village et le non-respect de la priorité à droite rue de La Cheminée, avec proposition que soit installé des panneaux de rappel de la priorité à droite. Avec Thomas, M. le Maire avait prévu cette installation et les panneaux ont été reçu presque en même temps que le courrier, Thomas en a installé un pour la rue de la cheminée et un pour la rue de la croix rouge qui peuvent servir aux automobilistes qui arrivent de la rue de Saint Claude (priorité à la rue de La Pesse) car ils l'ont en face d'eux (à condition qu'ils regardent la signalisation routière) .

Dans le même sujet, un courriel de plainte a été reçu pour vitesse excessive de certaines personnes résidant sur la commune, je lui ai conseillé de faire une main courante à la gendarmerie, ce qu'elle a fait rapidement. Suite à cette plainte, j'ai eu contact avec la gendarmerie, et comme à chaque fois que je rencontre un responsable de gendarmerie, je leur indique ces problèmes. Cette semaine nous nous rencontrons afin qu'ils me présentent leurs méthodes d'intervention car en même temps, il y a eu plainte pour conduite sous états alcooliques. Il est donc prévu dans les semaines et mois qui suivent des contrôles fréquents.

Je leur signale aussi l'application dont use des conducteurs sur le secteur et qui signale la présence de la gendarmerie.

Nous allons demander à la sécurité routière s'il est encore possible d'emprunter un radar pédagogique (il enregistre la vitesse et mais les conducteurs savent à qu'elle vitesse ils roulent).

➤ **Gîte de La Cheminée :**

Les travaux de mises aux normes sont terminés, une visite de sécurité pour suivi de dossier et étude sur reclassement de l'établissement est prévue le 11 mars 2025.

➤ **Travaux :**

La démolition de la maison Magadur est effectuée jusqu'au sous-sol en dur afin de reconstruire dessus un contrôle du bâti restant.

➤ **Elum :**

Suite à 3 envois de demandes d'intervention (novembre, décembre et janvier), des points d'éclairage public ne fonctionnaient toujours pas, donc mercredi 19, j'ai contacté directement les responsables du SIDEC afin de leur dire notre mécontentement. La SCEB a envoyé leur intervention comme dépannage effectué. J'ai donc refait le tour de l'éclairage le soir même afin de noter les points en panne et jeudi j'ai de nouveau effectuer le tour en vérifiant bien les numéros de poteaux et je leur ai envoyé. Ce matin, lundi 24 février, la SCEB était sur place, il faudra revérifier si toutes les demandes ont été prises en compte.

➤ **Cimetière :**

M. le Maire rentre toutes les fiches de concessions avec leurs informations : une réunion est prévue courant avril entre les commissions cimetière des Moussières et Bellecombe afin de valider ou compléter les renseignements et revoir le règlement du cimetière afin d'y apporter les modifications obligatoires. Il nous faudra d'ores et déjà faire des achats de matériel pour le jardin du souvenir. Suite à cette réunion, nous devons envoyer un courrier aux familles qui doivent renouveler les concessions arrivées à termes (environ une cinquantaine de 2022 à 2025).

Faut-il réfléchir à augmenter le tarif des concessions et aussi au nombre de concessions autorisées par personnes ?

- M. Gaétan DUSSOUILLEZ informe que les panneaux aux entrées de village ne sont pas à la bonne hauteur, il faut donc contacter l'ARD de La Pesse pour qu'ils interviennent.
- M. le Maire fait part qu'il a reçu une demande concernant les taxes sur les résidences secondaires, une réponse sera faite à la personne.
- M. Gaétan DUSSOUILLEZ rappelle que pour l'enneigement aux téléskis, M. Loïc DEFORET a prêté gratuitement son tracteur et sa benne, il est donc proposé la gratuité pour 2 forfaits enfants pour la saison prochaine.
- M. Florent MILLET fait un point suite à la réunion SPANC du 11.02.2025 : en 2024, 40 installations sur 50 ont été contrôlées, le reste sera fait sur 2025. Plusieurs services sont proposés : service vidange coordonné par la Communauté de Communes, prêt à taux 0% pour la mise aux normes dans la limite de 10 000€. Le prochain contrôle aura lieu en 2029.
- Raphaël GROSSIORD et Sandra GROSTABUSSIAT ont été interpellés pour les objets entreposés sur la parcelle de M. MERCIER. M. le Maire a eu le propriétaire et Julien MERMET enlèverait les objets ce printemps.
- M. le Maire informe de la possibilité pour les élus de la Commune de visiter le Parlement européen à Bruxelles avec le député européen M. Christophe GRUDLER, le 15 octobre 2025.

Séance levée à 21H35.

Le Maire,

Christian ROCHER



Le secrétaire de séance,

Florent MILLET

A blue ink signature of Florent Millet, written in a cursive style.